



**DECLARATION DE S.E. Dr MOMAR DIOP,
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE
DU SENEGAL A L'ORGANISATION POUR
L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES (OIA),
A LA QUATRE VINGT CINQUIEME SESSION DU
CONSEIL EXECUTIF DE L'OIA
LA HAYE
11-14 JUILLET 2017**

Monsieur le Président,

Je voudrais, à l'instar de tous les orateurs qui m'ont précédé, vous féliciter pour votre élection à la Présidence de notre Conseil. Compte tenu de votre grande expérience, je suis persuadé que vous conduirez nos travaux à des conclusions heureuses. Dans ce cadre, je voudrais vous assurer de la coopération entière de la délégation sénégalaise.

Je tiens également à présenter les chaleureuses félicitations de ma délégation à la distinguée Représentante Permanente du Cameroun à l'OIAC, Son Excellence Madame l'Ambassadeur Odette MELONO, pour la qualité de sa présidence marquée par le dévouement et la compétence.

Je voudrais aussi remercier le Directeur Général de l'OIAC, Monsieur Ahmet Üzümcü, pour son importante Déclaration d'ouverture qui a eu le mérite de mettre en lumière les grands défis auxquels nous aurons encore à faire face dans le cadre du désarmement. La mise en œuvre complète de la Convention sur les Armes chimiques nous réserve des obstacles que nous ne surmonterons, que dans l'union, l'engagement, l'ardeur, la rigueur et l'action commune.

Monsieur le Président,

Dans le combat que nous menons, ensemble, pour la paix et la sécurité du monde, la destruction totale des armes chimiques constitue une étape primordiale. C'est ce qui explique notre adhésion à la Convention et notre engagement à œuvrer à la réalisation de ses objectifs. Dans ce cadre, ma délégation s'associe à la déclaration faite par Son Excellence Madame l'Ambassadeur Haifa Aissami MADAH du Venezuela, au nom du Mouvement des Non Alignés et la Chine de même que celle faite par Son Excellence Monsieur Bruce Koloane, Ambassadeur d'Afrique du Sud pour le compte du Groupe Africain.

Monsieur le Président,

Nous saluons les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Article VII de même que nous reconnaissons les nombreuses difficultés auxquelles les pays en développement font face à ce sujet. L'assistance et le soutien technique de l'OIAC à tous les Etats-Parties doivent continuer si nous voulons effectivement réaliser les objectifs de l'Article VII.

En ce qui concerne l'Article X, notre Organisation doit se focaliser sur sa mise en œuvre, surtout ses dispositions relatives à l'assistance et à la protection contre les Armes chimiques. C'est

le lieu de se féliciter de l'idée de la mise en place d'une Unité de réponse rapide en cas d'emploi d'armes chimiques que nous soutenons vivement et souhaitons l'élargissement de son domaine de compétence aux accidents chimiques, qu'ils soient d'origine militaire ou civile.

Sur la mise en œuvre de l'Article XI, nous soutenons encore une fois que les Etats-Parties ont l'obligation de coopérer et de mettre en œuvre la Convention. Mais cela ne doit pas entraver leur développement économique et technologique. Tant que nous sommes dans le cadre d'activités non interdites par la Convention, tout doit être fait pour lever les restrictions ou éviter d'en imposer. En effet, pour des pays qui n'ont ni produit, ni possédé, ni stocké des armes chimiques ; pour des pays qui ne possèdent que des industries chimiques embryonnaires ; qui n'ont qu'une expertise très limitée et très faible ; Pour de tels pays, si nous avons adhéré à la Convention, c'est essentiellement parce que :

1°/ la menace que les armes chimiques font peser sur le monde ne connaît pas de frontières. Tous les Etats peuvent en être affectés ;

2°/ les accidents qui surviennent au niveau des industries chimiques nationales peuvent affecter dangereusement la vie et la

santé de nos populations, si nous n'avons pas l'expertise et les moyens d'y faire face ;

3°/ l'OIAC peut et doit renforcer nos capacités, en tant qu'Etats-Parties, en matière de prévention et de gestion des accidents chimiques dans le cadre de l'utilisation de la Chimie à des fins pacifiques.

Sur les défis futurs

Au moment où la Convention sur les Armes Chimiques a été négociée, les stocks d'armes chimiques détenus par les gouvernements pour être utilisés par les forces militaires ont été considérés comme la principale menace à contrecarrer. Alors que cela reste une menace, bien que considérablement réduite, la menace de matériaux toxiques utilisés par des acteurs non étatiques à des fins terroristes ou criminelles est devenue significative. Aussi est-il temps de repenser notre système de contrôle et de vérification, en focalisant aussi notre attention sur les transferts et surtout les destinations finales de produits licites *à double usage et* mais qui peuvent être des précurseurs pour la fabrication d'armes chimiques par des acteurs non étatiques.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de me réjouir des travaux des co-facilitateurs sur les défis futurs, l'Ambassadeur Sabine NOLKE du Canada et l'Ambassadeur Vusi Bruce KOLOANE d'Afrique du Sud et leur transmettre les chaleureuses félicitations de ma délégation.

Nos sincères félicitations aussi à Madame l'ambassadeur Infante du Chili pour sa remarquable présidence du sous-groupe sur les acteurs non étatiques.

Monsieur le Président

Avec ces nouveaux défis auxquels est confronté notre Organisation, il est temps de penser à la révision de certains textes fondamentaux qui la régissent, particulièrement ceux qui en font une Organisation de non carrière. Ne faudrait-il pas, dans le but de conserver l'expertise du Secrétariat Technique, définir un pourcentage de poste qui serait à durée indéterminée ?

C'est une idée que ma délégation soumet à la prochaine Conférence de révision.

Monsieur le Président,

Le cas des armes chimiques en Syrie est préoccupant et leur destruction sans délai doit être la priorité de la Communauté internationale. C'est pourquoi à l'instar de tous les pays épris de paix, de sécurité et de justice, le Gouvernement du Sénégal reste plus que jamais solidaire avec le peuple syrien qui souffre profondément de l'usage de ces armes.

Ainsi, l'Etat du Sénégal a décidé d'appuyer sans réserve toute initiative allant dans le sens de l'arrêt immédiat de l'utilisation de ces armes chimiques sur des populations.

C'est pourquoi, il voudrait vivement féliciter la France et la République Fédérale d'Allemagne pour leur déclaration conjointe que nous soutenons.

Monsieur le Président,

L'Etat du Sénégal a toujours œuvré pour le triomphe des idéaux de paix, de sécurité et de justice. C'est ainsi qu'il a ratifié *la Convention sur l'Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction*, et a intégré les dispositions de cet important instrument juridique international, dans son ordonnancement juridique interne.

Les Etats-Parties à cette Convention internationale ont, plus que jamais, l'obligation d'assurer la destruction rapide, complète et définitive des armes chimiques.

La mise en œuvre effective de cette Convention est, en effet, une bonne opportunité pour la Communauté internationale de détruire toutes les armes chimiques où qu'elles se trouvent dans le monde et de protéger des personnes innocentes.

La délégation sénégalaise demande que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette quatre-vingt-cinquième session du Conseil Exécutif et publiée sur le site web de l'OIAC.

Je vous remercie.